



BRÈVES ÉCONOMIQUES DU CÔNE SUD DE BUENOS AIRES

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

N° 35 – Septembre 2021

En bref – Argentine: la politique sociale bousculée entre contraintes électorales et budgétaires

Si le déficit budgétaire avait été relativement maîtrisé durant le 1^{er} trimestre (0,5 % du PIB), conséquence de la baisse des dépenses liées à la crise sanitaire et des rentrées fiscales exceptionnelles (impôt sur la fortune, excellente tenue des cours agricoles, effet monétaire lié à l'inflation), la marge de manœuvre financière acquise semble toutefois insuffisante pour respecter l'objectif de consolidation budgétaire fixé à 4,2 % du PIB en 2021, tout en répondant, à l'approche des élections, aux attentes sociales. En effet, début août, l'essentiel du budget du ministère du développement social (95 % de l'enveloppe budgétaire de 2,7 Mds USD) était déjà exécuté pour financer notamment 85 des 140 programmes sociaux actuellement opérationnels. Les autres programmes étant principalement répartis entre les ministères de la santé (26) et du travail (13). Or, ce ministère est particulièrement soumis aux pressions engendrées par les échéances électorales de novembre, a fortiori dans un contexte d'augmentation de la pauvreté liée à la crise sanitaire et des multiples manifestations exigeant une revalorisation des aides sociales – réduites en termes réels par l'inflation qui avoisinera 50 % à la fin de l'année. De ce fait, le ministère du développement social a bénéficié, à travers le décret 489/2021, d'un transfert additionnel de fonds correspondant à près de 40 % de son budget, soit l'équivalent de 980 MUSD. Cette enveloppe sera en partie consacrée aux programmes alimentaires¹ (60 M de pesos) et à l'expansion du programme Potenciar Trabajo (34 M de pesos). Si les responsables d'associations sociales jugent cette nouvelle dotation budgétaire comme insuffisante pour couvrir les besoins, la décision d'accroître les dépenses publiques dans le cadre électoral s'avère en réalité à double tranchant : bien qu'elle permette à court terme de soutenir la consommation des bénéficiaires, au bénéfice de la production mais aussi des importations, elle risque à terme, en vertu de l'équivalence ricardienne, de peser sur la demande en cas de hausse de la fiscalité. Elle pourrait également réduire le pouvoir d'achat des ménages en cas de résurgence des tensions inflationnistes si les dépenses publiques sont financées par des émissions monétaires. Ces effets retour pèseraient alors de manière pérenne sur l'activité économique. Qui plus est, certains programmes sociaux sont surtout des mesures palliatives (transferts monétaires, subventions aux prix, gel des tarifs) dans le but d'obtenir des résultats rapides et visibles, sans réellement garantir une sortie durable de la pauvreté. Si certaines de ces aides sociales s'avèrent nécessaires pour réduire la précarité, leur multiplication non-coordonnée contribue à alourdir les charges pour l'Etat sans réellement réduire durablement les vulnérabilités des ménages. Dès lors, pour sortir de ce cercle vicieux, les dépenses publiques devront être optimisées tout en répondant à une stratégie de réduction de la pauvreté inscrite sur le long-terme. Ce programme pluriannuel permettrait alors d'améliorer durablement le paradigme social argentin.

LE CHIFFRE À
RETENIR

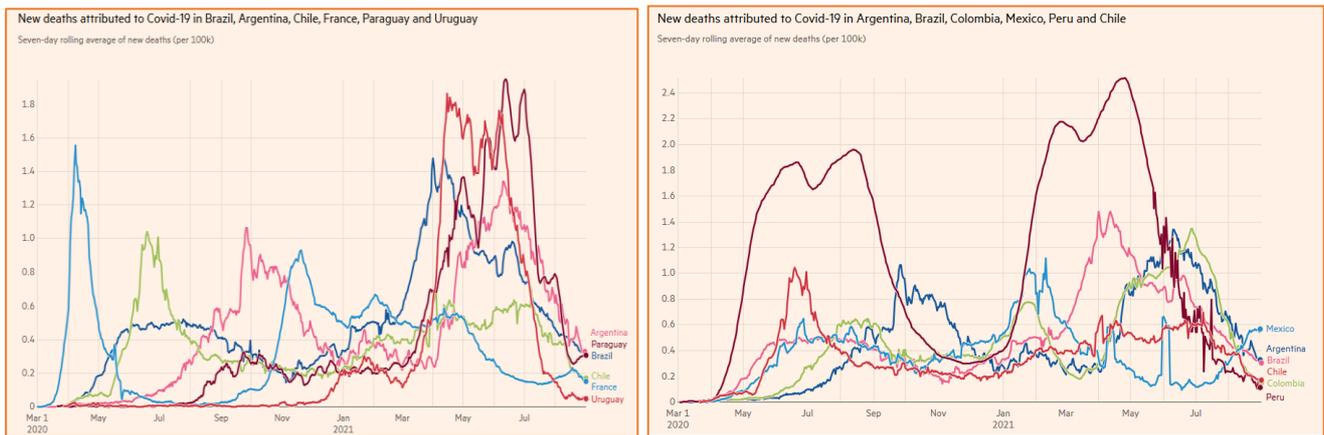
95%

Budget du ministère du
développement social
déjà exécuté en août 2021

¹ L'un des principaux programmes alimentaire étant la Tarjeta Alimentar pour les ménages avec enfants. L'accès à cette dernière a par ailleurs été étendu l'âge limite des enfants bénéficiaires passant de 6 à 14 ans (soit plus de 7.000 ménages supplémentaires).

Zoom sur la situation sanitaire

Situation Covid-19 (moyenne mobile sur 7 jours des nouveaux décès, en valeur absolue et par million d'habitants)



Source : Financial Times

Evolution de la vaccination

	Pourcentage de la population ayant reçu au moins une dose de vaccin	Pourcentage de la population complètement vaccinée
Argentine	60,95%	31,55%
Chili	74,97%	71,97%
Paraguay	31,39%	23,02%
Uruguay	76,39%	71,79%
Amérique du sud	54,48%	30,24%
Brésil	62,86%	28,70%
Colombie	45,43%	28,65%
France	71,46%	58,28%

Source : Our world in data



Argentine

Taux d'incidence par 100.000 habitants sur les 7 derniers jours : 79,1

Nombre de morts/jour par Mhb sur les 7 derniers jours : 3,27

La normalisation perdure, malgré la menace du Delta. L'ensemble des paramètres épidémiologiques ont de nouveau affiché une évolution favorable au cours des 2 dernières semaines. Il en va ainsi du **taux de positivité (5,9 % vs 7,6 %)**, un chiffre inférieur au seuil recommandé par l'OMS (10 %) ; du nombre de patients covid+ en soins intensifs (2.602 au 1^{er} septembre, soit -25,4 % en 15 jours), et du nombre de décès (-17,9 % en deux semaines, -46,2 % en un mois).

Avec **3,27 morts/jour/Mhb** en moyenne mobile sur 7 jours, **la mortalité argentine rapportée à la population figure désormais au quatrième rang en tendance parmi les plus élevées d'Amérique du sud stricto sensu**, derrière le Suriname (4,87) et la Guyana (47) mais devant le Paraguay (37), le Brésil (33), le Chili (1,73), la Colombie (1,533), et, a fortiori le Pérou (1,33). A l'échelle mondiale sur ce critère, l'Argentine recule ainsi et se situe actuellement 24^{ème} (contre 17^{ème} la semaine dernière), relativement à la détérioration de la situation épidémiologique dans le reste de la zone Amérique latine.

Elle demeure toutefois sous la menace du **variant Delta, avec seulement 31,55 % de la population entièrement vaccinée** – bien que ce taux enregistre une progression suite à l'intensification au mois d'août des injections de seconde dose (en utilisant des vaccins Moderna et Astra-Zeneca pour compléter l'injection d'une 1^{ère} vaccination de Sputnik, compte tenu des retards de livraison du second composant du vaccin russe). L'Argentine recense **officiellement près de 200 cas du variant Delta** depuis son apparition, avec des cas de transmission communautaires notamment recensés dans la province de Cordoba et la ville de Buenos Aires.

Chili

Taux d'incidence par 100.000 habitants sur les 7 derniers jours : 20,6

Nombre de morts/jour par Mhb sur les 7 derniers jours : 1,3

L'amélioration des indicateurs se confirme. Le **taux d'incidence** s'est à nouveau réduit cette pour atteindre **20,6** (contre 22,6 il y a une semaine), un seuil qui avait été systématiquement dépassé depuis mai 2020. Il s'agit de la 12^{ème} semaine consécutive de baisse du nombre de cas. Le **taux de décès** augmente légèrement par rapport à la semaine dernière mais reste faible, à **1,3** (contre 1,7 il y a deux semaines).

Malgré ces évolutions, **la menace du variant Delta demeure.** Selon les autorités, environ 17 % des infections confirmées et séquencées seraient issues de ce variant, un chiffre en augmentation par rapport à la semaine dernière (10 %). Le premier cas Delta avait été détecté à la fin du mois de juillet, et le ministère de la Santé dénombre à présent plus de 300 cas, dont près de 40 % correspondraient à des cas de transmission communautaire.



Paraguay

Taux d'incidence par 100.000 habitants sur les 7 derniers jours : 6,9

Nombre de morts/jour par Mhb sur les 7 derniers jours : 3

La situation épidémiologique poursuit sa stabilisation. Le **taux d'incidence** enregistre à nouveau une amélioration significative cette semaine, descendant à **6,9** (contre **12,5 la semaine dernière** et 16,2 il y a 15 jours). La **mortalité** enregistre toutefois pour la deuxième semaine consécutive une légère remontée, passant à **3** contre 2,8 la semaine dernière et 2,6 la précédente.

Comme dans le reste du cône sud, **le risque de diffusion du variant Delta constitue la principale menace.** Au total, près d'une centaine de cas auraient été identifiés sur l'ensemble du territoire, avec confirmation de transmission communautaire.

Uruguay

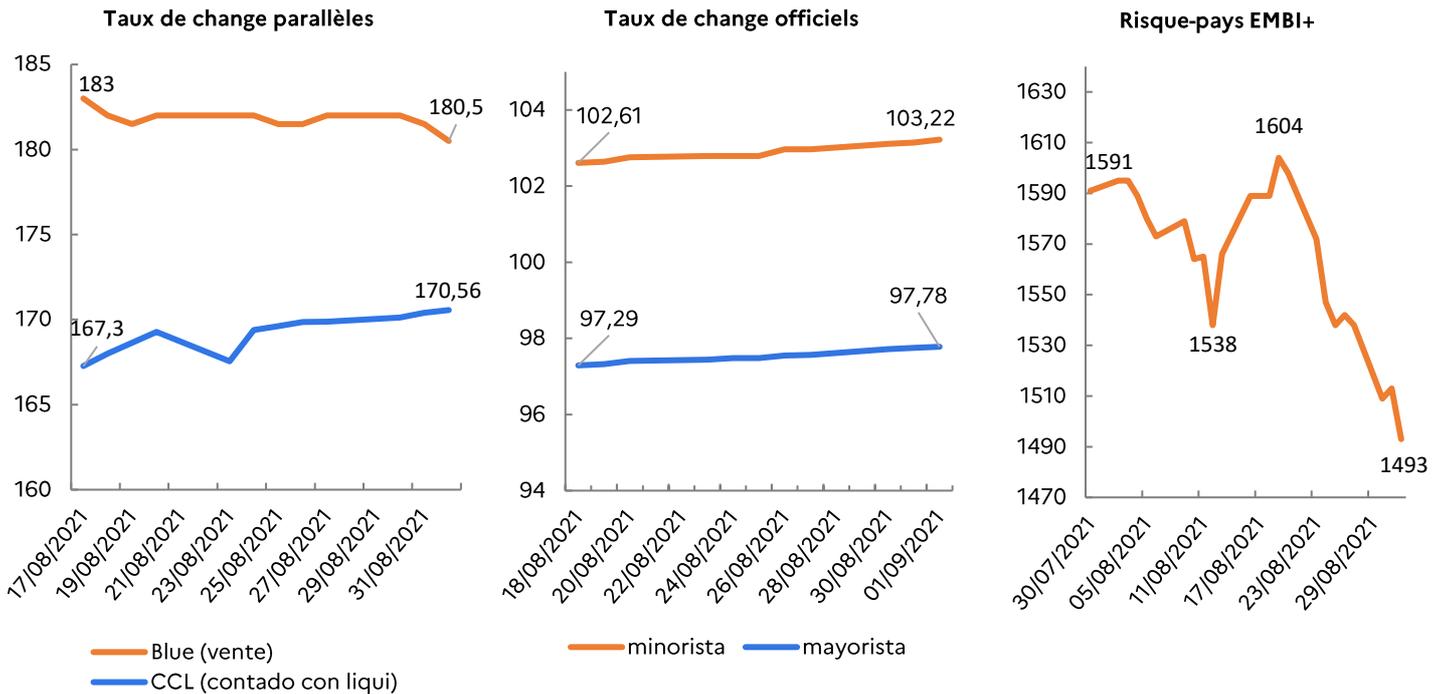
Taux d'incidence par 100.000 habitants sur les 7 derniers jours : 19,7

Nombre de morts/jour par Mhb sur les 7 derniers jours : 0,5

La situation sanitaire s'améliore à nouveau. Le **taux d'incidence a diminué à 19,7** cette semaine (contre 21,5), de même que le taux de **mortalité** qui demeure faible (0,5). De plus, la **diffusion du variant Delta sur le territoire demeure relativement faible** à ce stade.

Devant ces évolutions favorables, le gouvernement a actualisé les conditions pour organiser les événements festifs, autorisant désormais la tenue de fêtes jusqu'à 5h du matin, pouvant réunir jusqu'à 200 personnes vaccinées en intérieur et jusqu'à 300 en extérieur. Les événements permettant l'entrée aux non-vaccinés seront limités à 100 personnes en intérieur et 150 à l'air libre.

Graphiques de la semaine



ARGENTINE

L'Argentine reçoit des droits de tirage spéciaux supplémentaires ce qui permet de renflouer ses réserves internationales

Le Fonds monétaire international (FMI) a entamé le 23 août 2021 l'allocation générale des droits de tirages spéciaux (DTS) de 650 Mds USD. Approuvée par le conseil des gouverneurs le 2 août 2021, cette allocation des DTS s'est traduite par le versement à l'Argentine de 4,28 Mds USD.

Ainsi, les réserves internationales sont passées de 42,5 Mds USD (dont 2,9 Mds USD de DTS) à la fin juillet à 46,3 Mds USD le 23 août, dont 7,2 Mds USD pour les DTS.

Depuis le début de l'année, les réserves de change ont augmenté de 6,9 Mds USD (+4,28 Mds USD pour les DTS), soit un montant largement suffisant pour honorer les échéances envers le FMI. Pour rappel, ces dernières s'élèvent à 4,5 Mds entre août et décembre 2021, dont 3,7 Mds USD pour le paiement en capital (1,8 Md USD qui devront être versés en septembre) et 736 MUSD pour les intérêts (346 MUSD qui devaient être payés en août).

A l'occasion de ce transfert, les services du FMI ont préconisé à l'ensemble des pays bénéficiaires de faire preuve d'une gestion



prudente de ces fonds, faisant écho, dans le cas argentin, à leurs précédentes recommandations sur la nécessité de mener des réformes, en particulier concernant la flexibilisation du marché du travail, le retour à une gestion équilibrée du budget et un assouplissement du contrôle des changes, dans l'optique d'encourager les flux de capitaux entrants et les investissements directs étrangers.

Pour mémoire, cette allocation historique des DTS, attribuée aux pays membres en fonction de leur quote-part, fournit des liquidités supplémentaires pour renforcer les réserves de change et permet aux pays les plus vulnérables d'intensifier la lutte contre les effets de la crise sanitaire.

Dès lors, le FMI encourage la réaffectation volontaire d'une partie des DTS des pays les plus riches vers ceux les plus fragilisés par la crise, à travers notamment le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. A ce titre, les économies avancées se sont déjà engagées à verser 24 Mds USD, dont 15 Mds USD issus des DTS actuels. De même, le FMI envisage de créer un nouveau fonds fiduciaire pour financer la réponse aux enjeux climatiques ou les prêts accordés par les banques multilatérales de développement.

Un volet développement durable dans le projet de loi sur les hydrocarbures ?

Depuis janvier 2021, le gouvernement travaille à l'élaboration d'un projet de loi pour le développement des investissements dans le secteur des hydrocarbures, qui prévoit des bénéfices en faveur des producteurs de pétrole et de gaz, pour une durée de 20 ans.

Le projet prévoit d'autoriser des exportations à hauteur de 20% de la production supplémentaire de pétrole (calculé par rapport au niveau de production le plus élevé, entre le maximum annuel de 2019 et 2020, ou sur les 12 derniers mois de production avant l'entrée en vigueur de la loi) et la libre disponibilité de 50% des devises générées par les exportations. La stabilité fiscale serait par ailleurs garantie pour les projets participants au régime de promotion. Le secrétariat à l'énergie vient de présenter le projet au secrétariat Juridique et technique de la présidence, dirigé par Vilma Ibarra, dernière étape avant sa transmission au Congrès.

Comme suite à la réunion entre les ministres de l'économie et de l'environnement du 23 août, le projet de loi prévoit désormais la création d'un fonds qui aurait pour objet de financer la transition énergétique et serait géré par le ministre de l'environnement, Juan Cabandié. Le fonds serait alimenté par de nouveaux droits à l'exportation à hauteur de 2%, qui s'ajoutent aux droits existants (8%). Des bénéfices fiscaux seraient, par ailleurs, institués pour les entreprises pétrolières qui développeraient des projets de moindre impact environnemental et un accès facilité aux devises pour ceux qui respecteraient des quotas en faveur des femmes. Les ministres ont également annoncé la mise en place d'une table ronde réunissant des membres des deux ministères afin d'intensifier le travail conjoint entre les ministères et d'élaborer des politiques publiques en lien avec la protection de l'environnement et la transition énergétique.

Les compagnies pétrolières réclament le paiement de près de 400 MUSD

Les compagnies pétrolières sollicitent le règlement par les autorités argentine



d'arriérés de près de 400 MUSD. Ce paiement a pour origine le décret national d'urgence (DNU) n°1053/2018 adopté par l'administration de Mauricio Macri.

Ce décret dispose que l'Etat assume la charge de la dette des compagnies de distribution de gaz vis-à-vis des compagnies pétrolières induite par la forte dévaluation du peso argentin en 2018 (dépréciation du peso de -52 % par rapport au dollar US alors que les contrats sont libellés en USD) dans l'objectif de ne pas voir augmenter les tarifs du gaz. En conséquence, un échéancier a été établi sur 30 mois pour un montant de près de 400 MUSD à titre de compensation pour les compagnies pétrolières. Or un seul paiement a été réalisé en novembre 2019 pour un montant de 818 MARS (environ 8,4 MUSD) avant le changement de gouvernement.

En juillet 2020, le Sénat a voté, à une large majorité, en faveur de l'abrogation du DNU n°1053 (41 votes pour et 25 contre). Cette démarche a été fortement critiquée par la Chambre des entreprises productrices d'hydrocarbures (CEPH) qui réclame le respect du DNU et le remboursement de la dette. L'abrogation n'a pas été ratifiée, à ce stade, par la Chambre de députés.

CHILI

Hausse relative des salaires médian et moyen en 2020

Selon l'institut des statistiques (INE), le salaire médian nominal (50 % de la population active) s'est élevé à 420.000 pesos par mois en 2020 (environ 456 EUR), représentant une hausse de 4,7 % par rapport à 2019, et le salaire moyen

nominal s'est établi à 635.134 pesos par mois (690 EUR), soit +2,4 % par rapport à 2019.

Cette croissance est relative puisqu'elle s'explique surtout par une perte importante des emplois les moins qualifiés, en particulier chez les femmes, pendant la crise sanitaire (la masse salariale ayant diminué moins fortement que le nombre de personnes occupées). De même, l'écart de salaires entre hommes et femmes (-20,4 % en 2020) s'est mécaniquement réduit par rapport à 2019.

Parallèlement, les revenus médian et moyen se sont établis respectivement à 801.053 pesos (871 EUR) et 1.135.938 pesos (1.235 EUR), soit une diminution de 6,5 % par rapport à 2019, marquée par une chute des revenus du travail (-14,4 %), tandis que les aides de l'Etat ont été multipliées par 6.

Projet de loi pour un royalty minier de 3%

Au terme de quasiment quatre mois de débats, la commission des Mines et de l'Energie du Sénat vient d'approuver le projet de loi qui vise à créer un « royalty minier ». Cette mesure extrêmement controversée et illustrative du virage à gauche de la doctrine économique du Chili, prévoit une taxe de 3% sur l'extraction des ressources minières non-renouvelables, au bénéfice d'aides sociales et de compensations environnementales dans les zones minières. Le texte sera présenté au vote en session ordinaire de la chambre haute du Parlement à une date encore à définir.

Nouvelle hausse des prévisions de croissance et du taux de base de la Banque Centrale du Chili

Dans son rapport de politique monétaire publié le 1^{er} septembre, la Banque centrale du Chili (BCC) vient de réviser encore une fois fortement à la hausse pour 2021 ses prévisions de croissance (10,5-11,5 % ; versus 8,5-9,5 % estimé en juin) et d'inflation (5,7 % ; versus 4,5 % estimé en août ; loin désormais de la fourchette cible de 2-4 %).

En réaction, la BCC monte son taux de base à 1,5 % (+0,75 %) avec une projection à 3,25-3,75 % au 2^{ème} trimestre de 2022. Cette hausse de 0,75 point est la plus importante depuis août 2001.

La forte hausse de la demande interne (18,5 % versus une estimation précédente à 13,3 %) et de la formation brute de capital (15,9 % versus 11,4 %) expliquent en grande partie l'accélération de la croissance. Cette dernière devrait par ailleurs s'essouffler rapidement, la BCC revoyant légèrement à la baisse sa prévision de croissance pour 2022, de 2-3 % à 1,5-2,5 %.

PARAGUAY

Visite in situ des évaluateurs du groupe d'action financière de l'Amérique latine (GAFILAT)

Après plusieurs reports en raison de la crise sanitaire, les évaluateurs du groupe d'action financière de l'Amérique latine (GAFILAT) effectuent une visite in situ du 23 août au 3 septembre, dans le cadre du programme d'évaluation mutuelle, afin d'apprécier l'étendue et l'effectivité de la réglementation de lutte contre le

blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), notamment l'application concrète des dispositifs pour préserver l'intégralité du système financier paraguayen.

A cette occasion, le groupe d'experts a multiplié les entretiens, en rencontrant dès leur première semaine une centaine de haut-fonctionnaires représentant une vingtaine d'institutions publiques. En outre, les évaluateurs se sont également entretenus avec les superviseurs bancaires et assurances, les représentants des banques, des sociétés de transfert de capitaux, des services (jeux et immobiliers) et des activités libérales (notaires, avocats, comptables, entre autres).

Compte tenu des insuffisances structurelles pointées par le FMI et la BID, en particulier les lacunes dans la supervision des bureaux de change, l'indépendance de la justice et, de manière générale, les faibles capacités administratives, le Paraguay risque une nouvelle entrée sur la liste grise du GAFILAT, après avoir déjà été inscrit entre 2008 et 2012, si les progrès réalisés sont jugés insuffisants.

En effet, pour éviter d'être placé sur liste grise lors de la plénière qui se tiendra en juillet 2022, le Paraguay a engagé une série de réformes de son cadre réglementaire et financier, à travers notamment la création en juillet 2019 du Comité national de stabilité financière afin de renforcer la supervision des activités financières. Les progrès sont néanmoins lents en raison, selon les autorités paraguayennes, de la crise sanitaire. En dépit d'une conjoncture qui était défavorable, le Paraguay devra, à l'issue de la période d'observation, faire preuve de progrès tangibles sur l'ensemble des actions qui seront recommandées dans le rapport



d'évaluation pour éviter une nouvelle désignation du GAFILAT.

Et pour cause, une nouvelle inscription sur la liste grise entrainerait des mesures de vigilance renforcées de la part des banques pour leurs opérations en provenance ou à destination du Paraguay, avec le risque de l'adoption d'une stratégie d'atténuation des risques « de-risking » de la part des grandes banques internationales.

URUGUAY

La concession octroyée à Katoen Natie pour le port de Montevideo au cœur du débat politico-économique depuis plusieurs mois

Le 18 août a eu lieu l'audition par le parlement uruguayen, pendant près de 20 heures, de l'ancien ministre des transports Luis Alberto Heber, nommé depuis ministre de l'intérieur, au sujet de l'accord controversé entre le gouvernement et la joint-venture TCP (Terminal Cuenca del Plata) au sein de laquelle le groupe belge Katoen Natie (KN) est majoritaire et à laquelle participe à hauteur de 20% l'Autorité nationale des ports (ANP).

TCP a obtenu en 2001 la concession du terminal de conteneurs du port de Montevideo pour une durée de 30 ans. Mais en août 2019, la société adresse une lettre au gouvernement dans laquelle elle indique envisager d'ouvrir un contentieux, dans le cadre de l'accord de protection des investissements conclu avec la Belgique, pour contester les autorisations délivrées par l'ANP à son principal concurrent, Montecon, qui engendrerait une situation de distorsion de la concurrence en lien la réglementation

uruguayenne et les termes du contrat de concession. TCP/KN estime alors le montant du dommage à 1,5 Md USD.

En mars 2021, après plusieurs mois de négociation, Luis Alberto Heber annonce la conclusion d'un accord transactionnel, éteignant le contentieux avec TCP/KN, et l'extension de la concession du terminal des conteneurs pour une période de 50 ans supplémentaires (soit jusqu'en 2081). Dans cet accord, TCP/KN s'engage à baisser ses tarifs pour les opérations d'exportation et à investir 455 MUSD en infrastructures portuaires. L'accord confère également un droit préférentiel à TCP/KN pour le traitement des conteneurs: les navires transportant des conteneurs doivent être assignés en priorité au terminal concédé et déviés exceptionnellement (i.e. pas de disponibilité dans les prochaines 24 heures) vers les autres terminaux.

Depuis, le débat fait rage sur fond d'opposition politique et économique. La situation de monopole de fait dont bénéficierait TCP/KN est dénoncée tant par l'opposition du Frente Amplio que par la société concurrente Montecon. Les députés du Frente Amplio réclament les rapports d'analyses juridique et économique qui ont concouru à la décision de procéder par voie de règlement transactionnel, pour éteindre tout litige avec TCP/KN, et de conclure un nouveau contrat d'une durée de 50 ans supplémentaires.

L'existence d'une base légale pour la conclusion d'une concession si longue est également questionnée, malgré celle accordé en 2018 pour une durée similaire au papetier finlandais UPM pour un terminal portuaire dédié au transport de cellulose, tout comme le fait de déterminer si le contrat attribue ou non un monopole de fait à TCP/KN. Néanmoins la motion de censure



sénatoriale à l'encontre d'Heber a été rejetée et celle soutenant l'accord a été approuvé. Les sénateurs de la coalition au pouvoir ont cependant déploré avoir été tenus à l'écart des négociations et fait voter une motion imposant l'autorisation préalable du gouvernement en cas d'aliénation des actions du groupe belge dans la société TCP.

A son tour, Montecon envisagerait de recourir à un arbitrage international, sur le fondement des accords de protection des investissements chilien et canadien en Uruguay (nationalité des deux actionnaires de la société, le chilien Ultramar et le canadien ATCO), ou, à tout le moins dans un premier temps, de présenter un recours

devant la commission uruguayenne de promotion et de défense de la concurrence.

Les syndicats s'en mêlent. En avril 2021, les organisations syndicales ont dénoncé, au sein de TCP, des conditions de travail contraires au droit uruguayen et à la convention collective existante, notamment en matière de santé et de sécurité, d'avantages acquis ainsi que de précarité des contrats, ce dont l'entreprise s'est défendu.

Pendant l'audition d'Heber devant le Sénat, les travailleurs portuaires ont bruyamment manifesté pour protester contre le risque de destruction d'emplois que générerait les conditions préférentielles accordées à TCP/KN.



La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Jean-François Michel, Service économique régional
de Buenos Aires, Ambassade de France en
Argentine

Rédacteurs : SER de Buenos Aires, SE de Santiago. Avec le concours des
ambassades de France au Paraguay et en Uruguay

Pour s'abonner :

julie.veguer@dgtresor.gouv.fr